

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**CARBONATE DE POTASSE 99,5 POUDRE FINE**

Version 1.0

Date d'impression 17.03.2012

Date de révision 12.03.2012

**1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : CARBONATE DE POTASSE 99,5 POUDRE FINE  
Nom de la substance : carbonate de potassium  
No.-CAS : 584-08-7  
No.-CE : 209-529-3  
Numéro d'enregistrement : 01-2119532646-36-xxxx

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : A ce jour, nous n'avons pas d'informations relatives aux usages identifiés. Ces informations seront ajoutées à cette fiche de données de sécurité dès qu'elles seront disponibles.

Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : BRENNTAG S.A.  
Avenue du Progrès 90  
FR 69680 CHASSIEU  
Téléphone : +33(0)4.72.22.16.00  
Téléfax : +33(0)4.72.79.53.74  
Adresse e-mail : FDS@brenntag.fr  
Personne responsable/émettrice : Service Sécurité Environnement Réglementation Qualité

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : Numéro d'urgence de sécurité BRENNTAG SA  
Disponible 7j/7 et 24h/24  
0800 07 42 28 appel depuis la France  
+33 800 07 42 28

Accès aux centres anti-poisons  
(serveur ORFILA de l'INRS)  
Disponible 7j/7 et 24h/24  
Informations limitées aux intoxications  
01 45 42 59 59 appel depuis la France  
+33 1 45 42 59 59

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**CARBONATE DE POTASSE 99,5 POUDRE FINE**

Version 1.0

Date d'impression 17.03.2012

Date de révision 12.03.2012

**2. Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

<b>RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008</b>			
<b>Classe de danger</b>	<b>Catégorie de danger</b>	<b>Organes cibles</b>	<b>Mentions de danger</b>
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2	---	H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2	---	H319
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3	---	H335

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE**

<b>Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE</b>	
<b>Symbole de danger / Catégorie de danger</b>	<b>Phrases de risque</b>
Irritant (Xi)	R36/37/38

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

**Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Attention

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**CARBONATE DE POTASSE 99,5 POUDRE FINE**

Version 1.0

Date d'impression 17.03.2012

Date de révision 12.03.2012

Mentions de danger	:	H315 H319 H335	Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires.
Conseils de prudence			
Prévention	:	P264  P280  P234	Se laver les mains soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Intervention	:	P305 + P351 + P338  P362	<b>EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:</b> rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Stockage	:	P402 + P404	Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé.

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:**

- carbonate de potassium

**2.3. Autres dangers**

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

**3. Composition/ informations sur les composants**

**3.1. Substances**

Composants dangereux	Concentration [%]	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)		Classification (67/548/CEE)
		Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**CARBONATE DE POTASSE 99,5 POUDRE FINE**

Version 1.0

Date d'impression 17.03.2012

Date de révision 12.03.2012

**carbonate de potassium**

No.-CAS	: 584-08-7		Skin Irrit.2	H315	Xi; R36/37/38
No.-CE	: 209-529-3	<= 100	Eye Irrit.2	H319	
Enregistrem ent	: 01-2119532646-36-xxxx		STOT SE3	H335	

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.  
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**4. Premiers secours**

**4.1. Description des premiers secours**

Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

Effets : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Traiter de façon symptomatique.  
Pas de données supplémentaires disponibles.

**5. Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction : Pas d'information disponible.

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**CARBONATE DE POTASSE 99,5 POUDRE FINE**

Version 1.0

Date d'impression 17.03.2012

Date de révision 12.03.2012

inappropriés

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques : Une combustion incomplète peut provoquer la formation de produits de pyrolyse toxiques.  
pendant la lutte contre l'incendie

**5.3. Conseils aux pompiers**

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.  
Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

**6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Rincer à l'eau.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Équipement de protection individuel, voir section 8.

**7. Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**CARBONATE DE POTASSE 99,5 POUDRE FINE**

Version 1.0

Date d'impression 17.03.2012

Date de révision 12.03.2012

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. Éviter la formation de poussière.

Mesures d'hygiène : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Ne pas respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Matériaux non adaptés pour les conteneurs: Métaux légers; Cuivre; Laiton

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Le produit est hygroscopique. Éviter l'humidité. À protéger de l'eau.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : Pas d'information disponible.

**8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Mesures d'ordre technique**

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

**Équipement de protection individuelle**

*Protection respiratoire*

Conseils : Nécessaire en cas d'occurrence de poussière  
Demi-masque avec filtre à particules P2 (Norme Européenne 143).

*Protection des mains*

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**CARBONATE DE POTASSE 99,5 POUDRE FINE**

Version 1.0

Date d'impression 17.03.2012

Date de révision 12.03.2012

Conseils : Pour choisir la protection chimique appropriée utiliser:  
caoutchouc butyle  
Caoutchouc nitrile  
Caoutchouc fluoré  
PVC  
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition  
des premières traces d'usure.

*Protection des yeux*

Conseils : Lunettes de sécurité à protection intégrale

*Protection de la peau et du corps*

Conseils : Porter un vêtement de protection approprié.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les  
autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

**9. Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme : solide

Couleur : blanc

Odeur : inodore

Seuil olfactif : A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis  
d'information à notre disposition sur ce point.

pH : 11,5 - 12,5 (50 g/l; 20 °C)

Point/intervalle de fusion : 891 °C

Point d'ébullition : A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis  
d'information à notre disposition sur ce point.

Point d'éclair : A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis  
d'information à notre disposition sur ce point.

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**CARBONATE DE POTASSE 99,5 POUDRE FINE**

Version 1.0

Date d'impression 17.03.2012

Date de révision 12.03.2012

Taux d'évaporation	:	A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.
Inflammabilité (solide, gaz)	:	A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.
Limite supérieure d'explosivité	:	A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.
Limite inférieure d'explosivité	:	A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.
Pression de vapeur	:	A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.
Densité de vapeur relative	:	A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.
Densité	:	env. 2,428 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)
Hydrosolubilité	:	1120 g/l (20 °C)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.
Température d'inflammation	:	A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.
Décomposition thermique	:	A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.
Viscosité, dynamique	:	A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.
Explosibilité	:	A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.
Propriétés comburantes	:	A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.

**9.2. Autres informations**

Masse volumique apparente : env. 750 kg/m<sup>3</sup>



*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**CARBONATE DE POTASSE 99,5 POUDRE FINE**

Version 1.0

Date d'impression 17.03.2012

Date de révision 12.03.2012

**10. Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Conseils : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.2. Stabilité chimique**

Conseils : Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Réaction exothermique avec: Acides

**10.4. Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil. Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau. Le produit est hygroscopique.

**10.5. Matières incompatibles**

Matières à éviter : Acides, Zinc, Métaux légers

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d') : Oxydes de carbone

**11. Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Oral(e)**

A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.

**Inhalation**

A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.

**Dermale**

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**CARBONATE DE POTASSE 99,5 POUDRE FINE**

Version 1.0

Date d'impression 17.03.2012

Date de révision 12.03.2012

A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.

**Irritation****Peau**

Le produit provoque une irritation des yeux, de la peau et des muqueuses.

**Yeux**

Irritant pour les yeux.

**Sensibilisation**

N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

**Effets CMR****Propriétés CMR**

- Cancérogénicité : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène
- Mutagénicité : Ne contient pas de composé listé comme mutagène
- Tératogénicité : A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.
- Toxicité pour la reproduction : <\*\* Phrase language not available: [ FR ] CUST - ZZ00-0000002997 \*\*>

**Toxicité pour un organe cible spécifique****Exposition unique****Exposition répétée**

A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.

**Autres propriétés toxiques**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006****CARBONATE DE POTASSE 99,5 POUDRE FINE**

Version 1.0

Date d'impression 17.03.2012

Date de révision 12.03.2012

**Toxicité par aspiration**

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

**Information supplémentaire**

Expérience de l'exposition humaine : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

**Composant: carbonate de potassium****No.-CAS  
584-08-7****Toxicité aiguë****Oral(e)**

DL50 oral : &gt; 2000 mg/kg (rat, mâle et femelle) (OCDE Ligne directrice 401)

**Inhalation**

CL50 : &gt; 4,96 mg/l (rat, mâle et femelle; 4,5 h) (US EPA Pesticide Assessment Guidelines)

**Dermale**

DL50 dermal : &gt; 2000 mg/kg (lapin, mâle et femelle) (US EPA Pesticide Assessment Guidelines)

**12. Informations écologiques****12.1. Toxicité****Composant: carbonate de potassium****No.-CAS  
584-08-7****Toxicité aiguë****Poisson**

CL50 : 68 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel); 96 h) (Essai en

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**CARBONATE DE POTASSE 99,5 POUDRE FINE**

Version 1.0

Date d'impression 17.03.2012

Date de révision 12.03.2012

dynamique)

**Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.**

CE50 : 200 mg/l (Daphnia pulex; 48 h) (Essai en statique)

**12.2. Persistance et dégradabilité****Composant: carbonate de potassium****No.-CAS****584-08-7****Persistance et dégradabilité****Persistance**

Résultat : donnée non disponible

**Biodégradabilité**

Résultat : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation****Bioaccumulation**

Résultat : Une évaporation notable de la solution aqueuse dans l'air n'est pas attendue.

**Composant: carbonate de potassium****No.-CAS****584-08-7****Bioaccumulation**

Résultat : Ne montre pas de bioaccumulation.

**12.4. Mobilité dans le sol****Mobilité**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**CARBONATE DE POTASSE 99,5 POUDRE FINE**

Version 1.0

Date d'impression 17.03.2012

Date de révision 12.03.2012

Résultat : non déterminé

**Composant: carbonate de potassium**

**No.-CAS**

**584-08-7**

**Mobilité**

: Le produit est mobile dans l'environnement de l'eau.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

**Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Résultat : Substance VPVB non classée, Substance PBT non classée

**Composant: carbonate de potassium**

**No.-CAS**

**584-08-7**

**Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Résultat : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)., Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

**12.6. Autres effets néfastes**

**Information écologique supplémentaire**

Résultat : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Effets nocifs sur les organismes aquatiques par déplacement de la valeur du pH.

**13. Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**CARBONATE DE POTASSE 99,5 POUDRE FINE**

Version 1.0

Date d'impression 17.03.2012

Date de révision 12.03.2012

de pénétrer dans les égouts. Eliminer comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : En accord avec les réglementations locales et nationales. Eliminer comme produit non utilisé.

Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

**14. Informations relatives au transport**

Marchandise non dangereuse selon l'ADR, RID et le code IMDG.

**14.1. Numéro ONU**

Non applicable

**14.2. Nom d'expédition des Nations unie**

Non applicable

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Non applicable

**14.4. Groupe d'emballage**

Non applicable

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Non applicable

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

IMDG : Non applicable

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**CARBONATE DE POTASSE 99,5 POUDRE FINE**

Version 1.0

Date d'impression 17.03.2012

Date de révision 12.03.2012

**15. Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Réglementation relative : NC  
aux installations classées

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.

**16. Autres informations****Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3.**

R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

**Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.**

H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

**Information supplémentaire**

Autres informations : Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.  
Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.  
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.